

On a pourtant commencé de-ci de-là à se pencher sur les coûts et les avantages économiques. Statistique Canada nous en a donné quelques indices lorsque M^{me} Adèle Furrie, gestionnaire du Programme des enquêtes postcensitaires sur l'incapacité, nous a fait part des résultats de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités de 1986. Les données, nous a-t-elle dit, renforcent la perception que des barrières à l'intégration économique des personnes handicapées existent. Lors de sa comparution devant notre Comité, l'Association canadienne des paraplégiques (ACP) a chiffré à 5,5 milliards de dollars la contribution nette à l'économie canadienne de l'emploi des 171 215 personnes handicapées désireuses de travailler. L'Association est parvenue à ce chiffre en combinant les 2,1 milliards de dollars que coûte l'aide sociale versée à ces personnes et le montant estimatif de 3,4 milliards de dollars qu'elles pourraient gagner. Certes, c'est là un calcul grossier, mais qui donne néanmoins une idée de l'ampleur des sommes en jeu. Il convient d'assurer un suivi de l'étude de l'Institut G. Allan Roeher, intitulée *Le Revenu précaire : Le système de pensions d'invalidité au Canada*, et des travaux effectués sous son parrainage sur les services et programmes d'emploi destinés aux personnes handicapées.

Il faut procéder à des recherches intensives pour assembler des données et des analyses spécifiques. Quelques avertissements s'imposent à cet égard. Premièrement, le type traditionnel d'analyse coût-bénéfice devra être modifié pour tenir compte de la complexité des questions. Toute analyse de cette sorte doit se pencher sur le fonctionnement des divers systèmes et déterminer s'il en coûterait davantage de les administrer dans leur forme actuelle qu'en les modifiant. Nous songeons, à cet égard, aux soins excessifs dont on entoure certains individus et groupes d'handicapés, pendant que d'autres en manquent. Par exemple, les études devraient tenir compte du coût de la vie en établissement, comparé au coût de la vie autonome. Deuxièmement, dans le système de subventions actuel, il est plus facile d'obtenir des crédits pour des recherches «douces» telles que colloques et conférences que pour le travail «ardu» d'analyse et d'évaluation des programmes qui est requis.

Il est plus facile de dégager des objectifs clairs en formant des alliances. Les personnes handicapées et leurs organisations doivent se regrouper et réclamer de concert le changement. Bien que certains groupes qui ont comparu devant nous aient esquissé certains grands objectifs communs, nous n'avons connaissance d'aucun accord public sur un programme d'action précis. Si l'ADA est une réussite, cela tient en grande partie au fait qu'elle s'attaque à un éventail de problèmes et contient des dispositions favorables à de nombreuses catégories de personnes handicapées. De ce fait, nul groupe ne s'est senti ignoré et la plupart se sont ralliés derrière la cause commune. Les avantages d'un programme commun sont incalculables en ce qu'il permet de faire beaucoup plus avec des ressources financières limitées. Les groupes pourraient organiser une campagne